

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 752-3

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 752-3.

**PRENEZ AVIS** de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 21 mai 2024, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
  - Projet de règlement numéro 752-3 modifiant le plan d'urbanisme numéro 752, tel qu'amendé.  
L'objet de ce règlement vise l'adoption de tout règlement de concordance (205-2019, 226-2021, 236-2023) afin d'assurer la conformité de sa réglementation au schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie modifié.
1. Le projet de règlement 752-3 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
2. Le projet de règlement 752-3 concerne toutes les zones de la municipalité de Saint-Damien.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 10 juin, de 18 h à 19 h, à la salle publique des délibérations du conseil située au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne qu'il pourra désigner, expliquera le projet de règlement plus haut cité ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement numéro 752-3 peut être consulté au bureau municipal situé au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien, durant les heures régulières d'ouverture, et peut également être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Donné à Saint-Damien, ce 3 juin 2024



Julie Maurice

Directrice générale et greffière-trésorière